

PRÉSENTATION DE MERA

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE MESURE ET D'ÉVALUATION EN ZONE RURALE DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE À LONGUE DISTANCE

Synthèse

L'observatoire MERA est un dispositif de surveillance de la pollution de fond faisant partie intégrante du dispositif national de surveillance de la pollution atmosphérique et complétant le dispositif réglementaire ATMO (la fédération des Associations agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air – AASQA). Il permet de répondre aux exigences primordiales en matière de surveillance de la qualité de l'air au niveau européen au regard des engagements français d'une part pour la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et d'autre part pour les directives 2008/50/CE (qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe) et 2004/107/CE (l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant). L'observatoire MERA a été instauré au début des années 80, il se compose en 2020 de 12 stations de mesure réparties sur l'ensemble du territoire français métropolitain (figure 1) destinées à la surveillance et à la caractérisation de pollution atmosphérique de fond rencontrée dans des zones rurales. La coordination générale de l'observatoire MERA est assurée pour le compte du ministère en charge de l'Environnement par le Centre d'Enseignement, de Recherche et d'Innovation Energie et Environnement (CERI EE) de l'Institut Mines-Télécom (IMT) Lille Douai et le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA). Les données sont rendues disponibles dans les bases de données de qualité de l'air nationale (LCSQA GEOD'AIR) et européenne (EMEP EBAS).



Figure 1 : Localisation géographique des stations MERA en 2020